

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A.
TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE LE 24 AVRIL 2013**

La séance est ouverte à *16h00* sous la présidence de M. *Fredéric Van Gansbeke*
qui désigne M. *Benoît Spilliant* pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée désigne M. *Josy Cousin*
et M. *Grandjean* pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs:

- du Moniteur belge du 25 mars 2013,
- du Tijd du 23 mars 2013 et
- de l'Echo du 23 mars 2013,

où ont été publiées les convocations, ainsi que la lettre missive envoyée aux actionnaires, obligataires et porteurs de warrants en nom et la liste des présences.

Le Président précise que ces documents ont été communiqués également au média Thomson Reuters et publiés sur le site de la société le 22 mars 2013.

Les scrutateurs ayant vérifié et paraphé ces documents, le Président demande à l'Assemblée de reconnaître qu'elle est régulièrement convoquée et apte à délibérer sur son ordre du jour et que:

50 actionnaires présents ou représentés ont déposé *958.756* parts sociales donnant droit au même nombre de voix.

Le Président informe l'Assemblée que la Compagnie ne détient aucune action propre à la date d'enregistrement visée à l'article 19 des statuts, soit le 10 avril 2013 à minuit et qu'aucune part sociale ne voit son droit de vote suspendu en vertu des articles 545, 622, 631 ou 632 du Code des sociétés.

Le nombre de droit de vote maximum est donc de 1.575.346.

Le Président attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur la remise aux actionnaires d'une version abrégée, en vertu de l'article 105 du Code des Sociétés, des comptes statutaires de l'exercice 2012.

L'Assemblée (passe à la lecture) (dispense le bureau de la lecture) des différents documents annoncés dans l'ordre du jour.

Après avoir répondu aux différentes questions, le Président passe au vote des points à l'ordre du jour qui suit:

A. ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2012
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice 2012
3. Approbation de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice 2012 aux actionnaires à EUR 7,20
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et de l'affectation du résultat
5. Approbation, en application de l'article 520 ter alinéa 2 du Code des sociétés, que l'évaluation des critères pour déterminer la rémunération variable du Comité de direction jusqu'à sa suppression, soit réalisée sur une période d'un an
6. Approbation du rapport de rémunération
7. Décharge à donner aux Administrateurs
8. Décharge à donner au Commissaire
9. Mandats statutaires:
 - renouvellement, pour une durée de 4 ans, du mandat d'administrateur représentant l'actionnaire principal venu à échéance, de Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex
 - renouvellement, pour une durée de 3 ans, du mandat de commissaire venu à échéance, de la s.c. sfd s.c.r.l. Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Madame Corine Magnin et Monsieur Michel Denayer et fixation des émoluments annuels à Eur 20.000 (hors TVA).
10. Divers.

Le Conseil d'administration propose d'adopter les propositions faites aux points 3 à 9 de l'ordre du jour et le Comité d'audit propose d'adopter le point relatif au renouvellement du mandat du commissaire.

Le Président acte ensuite les résolutions suivantes:

B. DECISIONS

3ème point à l'ordre du jour: Approbation de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice 2012 aux actionnaires à EUR 7,20
(1^{ère} résolution)

L'Assemblée approuve de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice 2012 aux actionnaires à EUR 7,20 par:

958.756 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 958.756 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 66,88... % du capital social.

4ème point à l'ordre du jour: Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et de l'affectation du résultat
(2ème résolution)

Les comptes annuels sociaux de l'exercice 2012 se terminent par un bénéfice d'Eur 6.600.279,30.

En tenant compte du bénéfice reporté d'Eur 163.907.117,27 le bénéfice à affecter s'élève à Eur 170.507.396,57.

L'Assemblée approuve par:

957.431 voix POUR
..... voix CONTRE
1.325 ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 958.756 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 62,85 % du capital social,

les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2012 et l'affectation du bénéfice social répartissable comme suit:

- à la réserve indisponible pour les 2.275 actions propres acquises dans le courant de l'exercice :	Eur 387.464,16
- à la réserve légale :	Eur -
- à la distribution d'un dividende brut d'Eur 7,20 par titre :	Eur 11.342.491,20
- à titre de tantièmes statutaires aux administrateurs	Eur 216.031,44

et de reporter le solde d'Eur 158.561.409,77 au bénéfice à reporter.

5ème point à l'ordre du jour: Approbation, en application de l'article 520 ter alinéa 2 du Code (3^{ème} résolution) des sociétés, que l'évaluation des critères pour déterminer la rémunération variable du Comité de direction jusqu'à sa suppression, soit réalisée sur une période d'un an.

Après avoir pris connaissance des critères qui déterminent la partie variable de la rémunération de tous les membres du Comité de direction, tels que décrits à la page 15 du rapport annuel de l'exercice 2012, et de ceux décrits à l'article 520 ter alinéa 2 du Code des sociétés,

l'Assemblée approuve par :

957 m voix POUR
1.615 voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 958.756 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 62,85 % du capital social,

que l'évaluation des critères pour déterminer la rémunération variable du Comité de direction jusqu'à sa suppression, soit réalisée sur une période d'un an.

6ème point à l'ordre du jour: Approbation du rapport de rémunération (4^{ème} résolution)

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération de l'exercice 2012 par:

969.764 voix POUR
.....75.58..... voix CONTRE
.....142.4..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 969.764 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 69,85 % du capital social.

7ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner aux Administrateurs
(5^{ème} résolution)

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 par:

957.332 voix POUR
..... voix CONTRE
.....142.4..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 957.332 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 69,85 % du capital social.

8ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner au Commissaire
(6^{ème} résolution)

L'Assemblée donne décharge au Commissaire de la société pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 par:

958.756 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 958.756 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 69,85 % du capital social.

9ème point à l'ordre du jour: MANDAT(S) STATUTAIRE(S):

(7^{ème} résolution) :

L'Assemblée renouvelle pour une durée de 4 ans, échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017, le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex venu à échéance, comme représentant de l'actionnaire principal par:

958.756 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 958.756 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 60,85 % du capital social.

(8^{ème} résolution) :

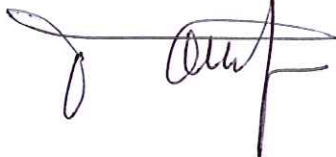
L'Assemblée renouvelle pour une durée de 3 ans, échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016, le mandat de commissaire de la s.c. sfd s.c.r.l. Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Madame Corine Magnin et Monsieur Michel Denayer et fixe leur émoluments annuels à Eur 20.000 (hors TVA) par :

958.756 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

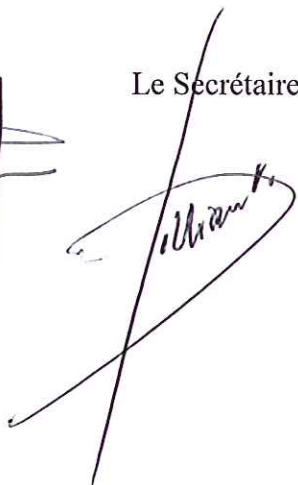
soit un nombre total de votes exprimés de 958.756 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 60,85 % du capital social.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à m 12.....


Le Président



Le Secrétaire



Les Scrutateurs



Les Actionnaires